



Bulletin de nouvelles de la RCN

Volume 1, Numéro 3

15 avril 2020

Dans ce numéro

1 - Message du VPN de la RCN

1 - Exécutifs locaux nouvellement élus

3 - AFPC - Mises à jour sur la COVID-19

4- AFPC – Webinaire sur la COVID-19

9 - Radio-Canada - Évolution sur la COVID-19

9 - Covid-19 - Conseil sur la santé mentale

11 - Mot de la fin du VPN

Message du VPN de la RCN



Le SEIC-RCN suit de très près les nouvelles régionales ainsi que l'évolution du COVID-19 et partagera l'information avec tous les membres.

- Jacques Perrin, éditeur

***** Exécutifs locaux nouvellement élus *****

Le 10 mars dernier, la section locale 70707 a tenue une assemblée générale annuelle (AGA) et une élection pour un nouvel exécutif local a eu lieu. Voici les résultats :

- ✚ Natalie Dircksen a été élue comme la nouvelle présidente de la section locale, remplaçant le confrère Michael Clement;
- ✚ Pat Smith a été réélu comme vice-président de la section locale; et
- ✚ Mitch Pellerin a été élu comme le nouveau secrétaire/trésorier de la section locale.

Félicitations aux dirigeants locaux nouvellement élus.

(image sur la page suivante)



(De gauche à droite: Jacques Perrin, Natalie Dirksen, Mitch Pellerin et Daniel Carrière. Le confrère Pat Smith était absent lorsque cette photo a été prise)

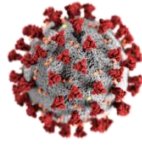
Le 13 mars dernier, la section locale 70702 a tenue une assemblée générale annuelle (AGA) et une élection pour un nouvel exécutif local a eu lieu. Voici les résultats :

- ✚ Claude Mayer a été réélu comme président de la section locale;
- ✚ Jason Rioux a été élu comme vice-président de la section locale, remplaçant le confrère Mathieu Gorley; et
- ✚ Renée Amyotte a été réélue comme secrétaire/trésorière de la section locale.

Félicitations aux dirigeants locaux nouvellement élus.



(Au premier rang, de gauche à droite, Claude Mayer & Renée Amyotte. Rangée arrière: Jacques Perrin. Le confrère Jason Rioux était absent lorsque cette photo a été prise)



COVID-19 (novel coronavirus)



***** COVID-19: Vos droits au travail *** MISES À JOUR *****

Veillez noter que nous demeurons en contact étroit avec l'employeur et les membres et mettons à jour cette page au fur et à mesure qu'évolue la situation.

[En savoir plus](#)



***** Les votes de grève sont suspendus *****

Alors que le nombre de cas de coronavirus signalés augmente au Canada, il est important que l'AFPC prenne les devants pour protéger la santé et la sécurité de ses membres et du public canadien.

Conformément aux recommandations des autorités de santé locales et nationales, le syndicat a pris la difficile décision de reporter toute activité rassemblant un grand nombre de membres.

Tous les votes de grève - y compris ceux de plus de 90 000 fonctionnaires fédéraux des unités de négociation PA, SV, TC et EB - seront suspendus jusqu'à nouvel ordre. Le syndicat réévaluera alors s'il convient de continuer de les suspendre.

[En savoir plus](#)

***** AFPC - Webinaire sur la COVID-19 *****

Au début d'avril 2020, l'AFPC a organisé un webinaire sur COVID-19. Les membres trouveront, les principaux faits saillants ci-dessous et dans les pages suivantes sur cette session.

Votre santé et sécurité au travail durant la pandémie de COVID-19

Comment le coronavirus se répand-il?

Les coronavirus humains entraînent des infections du nez, de la gorge et des poumons. L'infection peut être transmise de diverses façons:

- inhalation de gouttelettes respiratoires générées par la toux ou l'éternuement;

- contact personnel prolongé, comme le toucher ou les poignées de main;
- toucher sa bouche, son nez ou ses yeux sans s'être lavé les mains après avoir touché une surface contaminée.

Les données disponibles révèlent que la transmission de personne à personne se produit facilement en contact rapproché.

Comment vous protéger et protéger les autres?

- Lavez-vous BIEN les mains au moins 20 secondes
- Évitez de vous toucher le visage
- Évitez de toucher des surfaces pour rien, surtout en public
- Évitez tout déplacement non essentiel
- Nettoyez fréquemment les surfaces les plus souvent touchées
- Gardez vos distances –au moins 2 mètres des autres personnes.



Distanciation physique

Grâce aux techniques de distanciation physique comme les appels téléphoniques, les vidéo conférences ou l'internet, les activités professionnelles peuvent se poursuivre, y compris dans le même édifice. Elles permettent aussi aux employés de travailler à la maison ou d'adopter un horaire de travail individualisé pour éviter les heures de pointe du transport en commun et empêcher qu'il y ait trop de monde à la fois au travail.

Voilà où nous en sommes dans la plupart des lieux de travail. C'est au travail que la plupart des problèmes surgissent puisque certains postes sont essentiels (ou critiques) au fonctionnement du lieu de travail.



Le droit de refus (CCT et LSST)

Droit de refus : (CCT)

Refus de travailler en cas de danger

128(1) Sous réserve des autres dispositions du présent article, l'employé au travail peut refuser d'utiliser ou de faire fonctionner une machine ou une chose, de travailler dans un lieu ou d'accomplir une tâche s'il a des motifs raisonnables de croire que, selon le cas:

- a) l'utilisation ou le fonctionnement de la machine ou de la chose constitue un danger pour lui-même ou un autre employé;
- b) il est dangereux pour lui de travailler dans le lieu;
- c) l'accomplissement de la tâche constitue un danger pour lui-même ou un autre employé.

Droit de refus : Ontario

Article 43 Droit de refuser ou d'interrompre le travail lorsque la santé ou la sécurité est en danger

(3) Un travailleur peut refuser de travailler ou d'effectuer un travail particulier s'il a des raisons de croire que,

a) tout équipement, machine, appareil ou objet que le travailleur doit utiliser ou utiliser est susceptible de se mettre en danger, lui-même ou un autre travailleur;

b) l'état physique du lieu de travail ou de la partie de celui-ci dans lequel il travaille ou doit travailler est susceptible de se mettre en danger;

(b.1) la violence au travail est susceptible de se mettre en danger; ou

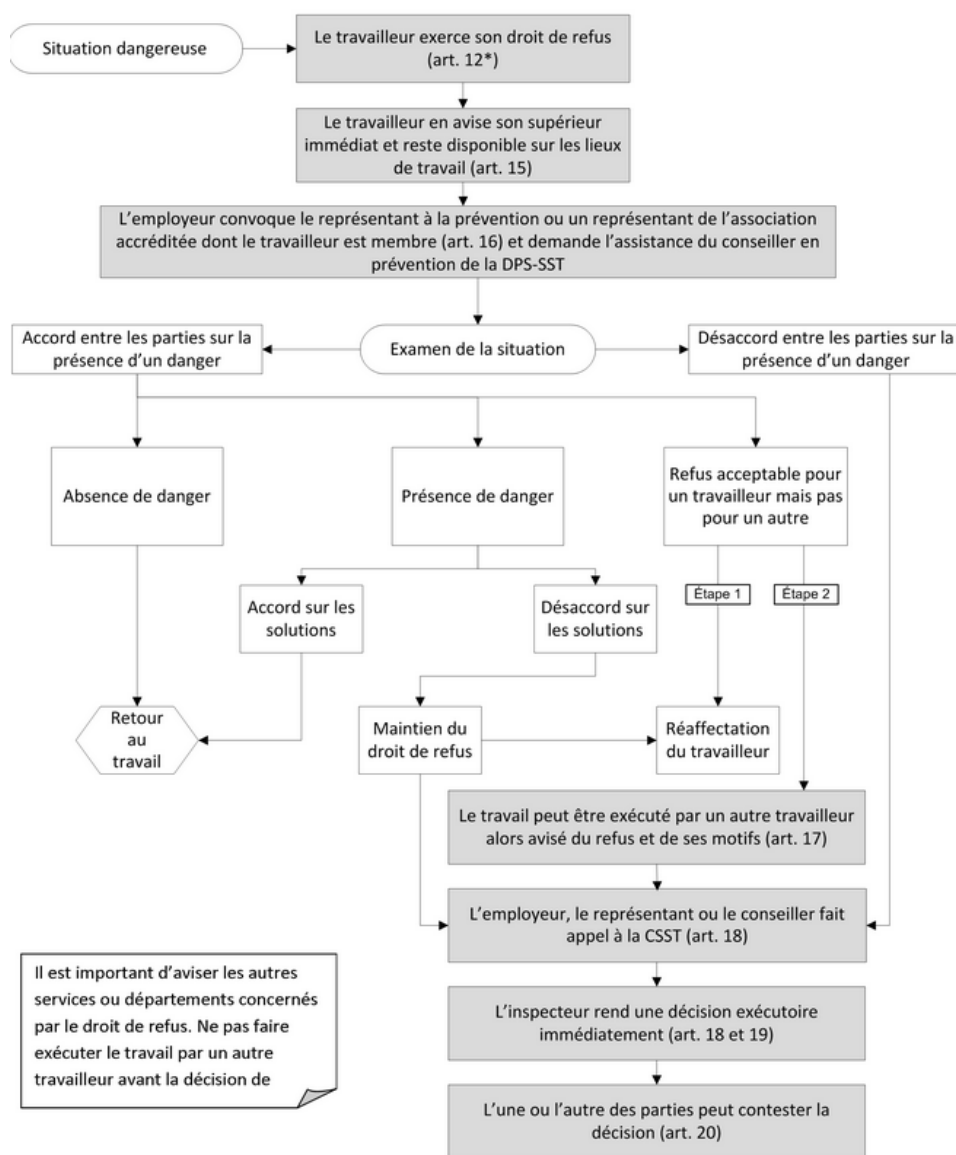
c) tout équipement, machine, appareil ou chose qu'il doit utiliser ou faire fonctionner ou l'état physique du lieu de travail ou de la partie de celui-ci dans lequel il travaille ou doit travailler contrevient à la présente loi ou aux règlements et une telle infraction est susceptible de mettre en danger lui-même ou un autre travailleur.

Droit de refus : Québec

Art. 12. Un travailleur a le droit de refuser d'exécuter un travail s'il a des motifs raisonnables de croire que l'exécution de ce travail l'expose à un danger pour sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique ou peut avoir l'effet d'exposer une autre personne à un semblable danger.

Si vous avez des questions sur le droit de refus, tant sous le Code canadien du travail ou sous votre juridiction provinciale, contactez votre bureau régional de l'AFPC.

Marche à suivre pour traiter un droit de refus



* Le numéro d'article renvoie à la Loi sur la santé et la sécurité du travail

Le lieu de travail devrait avoir un plan de contrôle des infections comprenant les éléments suivants:

- Installations de lavage des mains
- Désinfectant à base d'alcool lorsque les installations de lavage des mains ne sont pas disponibles (ou pour les employés sur le terrain)
- Désinfection plus fréquente avec des désinfectants ordinaires d'objets fréquemment touchés tels que poignées de porte, autres poignées, mains courantes, garde-corps, bouilloires, etc.
- Système de ventilation en bon état
- Équipement de protection individuelle lorsqu'aucune autre option n'est disponible
- Formation adéquate sur les risques et les techniques de protection

Renseignez-vous!

AFPC : <http://syndicatafpc.ca/covid-19>

Santé Canada : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html>

Centre d'expertise pour la santé mentale en milieu de travail :
<https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/mieux-etre-inclusion-diversite-fonction-publique/sante-mieux-etre-fonctionnaires/sante-mentale-travail.html>

Code canadien du travail : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/L-2/page-23.html#h-332798>

Loi sur la santé et la sécurité du travail du Québec: <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/s-2.1>

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail : www.cchst.ca

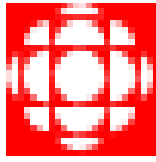
Ergonomie: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1688700/teletravail-covid-19-ergonomie-troubles-muscles-squelettes>

Q&R juridiction québécoise: <http://afpcquebec.com/fr/nouvelles/covid-19-foire-questions-de-l%E2%80%99afpc-qu%C3%A9bec-l%E2%80%99intention-membres-sections-locales-charte>

Si vous avez des questions, veuillez contacter:

Jovanka Ivic, représentante régionale, Santé et sécurité: ivicj@psac-afpc.com

Marc Béland, représentant régional, Santé et sécurité: belandm@psac-afpc.com



Radio-Canada

Le coronavirus n'a plus de frontière et se propage à une vitesse fulgurante. Suivez l'évolution en continu de la pandémie de COVID-19 au Canada et dans le monde grâce à notre tableau de bord alimenté par les données officielles des autorités sanitaires.

[En savoir plus](#)



« Conseils pour faire face à l'écllosion de la COVID-19 »

Que faire si vous êtes stressé par les actualités?

Si la COVID-19 vous rend nerveux, vous n'êtes pas seul. Il est normal d'être préoccupé et empathique en raison de cette écloision. Toutefois, vous pourriez ressentir un malaise nuisant à votre concentration, votre productivité et même votre sommeil.

Que pouvez-vous faire pour vous sentir mieux?

- **Tenez-vous-en aux faits communiqués par EDSC, l'Agence de la santé publique du Canada et les professionnels de la santé.** Au lieu de lire chaque article publié et de visiter tous les sites Web, déconnectez-vous pendant un certain temps, cela pourrait vous faire du bien. Si vous êtes préoccupé, il y a des sites qui fournissent de l'information exacte, notamment celui de [iService EDSC](#) et de [l'Agence de la santé publique du Canada](#).
- **Essayez de relativiser les choses.** Les médias sociaux et traditionnels peuvent amplifier la désinformation. N'oubliez pas que des efforts concertés sont déployés à l'échelle mondiale pour contenir le virus, et que l'Organisation mondiale de la Santé tient une [page Web](#) qui fournit des réponses aux questions courantes.
- **Suivez les conseils de prévention pour rester en santé.** Se laver les mains soigneusement et souvent est le moyen le plus efficace de stopper la progression de la maladie.

- **Gérez votre stress et votre anxiété.** Il existe différents moyens éprouvés pour atténuer le stress et l’anxiété : dormir suffisamment, avoir une alimentation équilibrée et s’hydrater, faire de l’exercice, parler de vos craintes aux autres, méditer, et plus encore. Prenez soin de vous-même.
- **Demandez le soutien de votre [programme d’aide aux employés \(PAE\)](#).** Vous avez accès à de l’assistance professionnelle et des ressources en tout temps; qu’il s’agisse de parler à un conseiller ou d’apprendre à méditer, trouvez le soutien confidentiel qui peut vous aider à aller de l’avant.

Renforcer sa résilience en période d’incertitude

Nous vivons dans un monde complexe qui change constamment. Naturellement, cela peut entraîner chez vous de l’incertitude ou de la crainte par rapport au présent et au futur.

La bonne nouvelle, c’est que la résilience, cette capacité de s’épanouir en périodes de changement et d’incertitude, peut s’apprendre, et vous pouvez commencer à renforcer votre résilience dès aujourd’hui. Suivez les conseils ci-dessous pour adopter un état d’esprit plus souple et résilient.

- **Acceptez ce qu’il vous est impossible de maîtriser.** Ne voir que les éléments sur lesquels vous n’exercez aucun contrôle ne pourra que vous frustrer et vous épuiser. Il existe des circonstances et des décisions contre lesquelles vous ne pouvez rien. Lâchez prise. Vous pourrez ainsi centrer vos énergies sur des objectifs plus positifs. N’oubliez pas que si vous ne pouvez modifier la réalité, vous pouvez changer votre façon d’y réagir.
- **Soyez ouvert au changement.** Il y aura toujours des changements. Au lieu de vous concentrer sur les aspects perturbants, adoptez une approche souple et acceptez que le changement est une part essentielle de la vie qui peut également apporter son lot de possibilités et d’issues favorables.
- **Ne perdez pas de vue la situation dans son ensemble.** Il est facile de s’empêtrer tellement dans les détails d’un événement qu’il finit par perdre toute proportion. Évitez de le transformer en catastrophe et concentrez-vous sur son incidence réelle (ou plus réaliste). En l’envisageant sous une perspective élargie, vous pourrez en évaluer correctement la signification.
- **Cultivez une attitude positive.** Être résilient ne signifie pas que vous deviez considérer chaque situation négative d’un œil positif. Cela signifie plutôt que même si quelque chose va mal, vous savez que vous pouvez vous en sortir et que vous prendrez les moyens pour y arriver, afin d’aller de l’avant par la suite.
- **Créez des liens.** Pour essayer les tempêtes de la vie, il est essentiel d’avoir dans votre entourage des personnes à qui vous pouvez exprimer vos sentiments, parler de vos problèmes et faire appel pour obtenir des conseils. Il est aussi important de demander de l’aide quand vous êtes dépassé par une situation.

Pour accéder à des services de soutien psychologique confidentiels, contactez le 1-800-268-7708 ou le 1-800-567-5803 pour les sourds et les malentendants.



« Ça va bien allez! »

« Mot de la fin du VPN »

Ce sont des moments difficiles et ensemble, nous traverserons cela!

Pour terminer, nous tenons à remercier les personnes suivantes qui sont là pour nous depuis le début de cette crise:

- Tous les employés essentiels d'EDSC/Service Canada, de l'IRCC et de la CISR;
- Tous les ambulanciers paramédicaux de première ligne;
- Tous les médecins, infirmières et spécialistes dans le domaine de la santé;
- Tous les pharmaciens et personnel essentiel dans le domaine pharmaceutique;
- Toutes les ressources essentielles dans le domaine du transport;
- Tous les employés et fournisseurs essentiels dans le domaine de l'alimentation.

Et je suis sûr qu'il y en a plus que j'oublie.

En ces temps difficiles, il est impératif que nous restions unis pour nous soutenir mutuellement.

Au nom du SEIC, de l'Exécutif national, du Conseil exécutif régional (CER) et du Conseil des présidents de la RCN, veuillez rester en sécurité, restez forts et nous vaincrons.

Avec respect et solidarité,



Jacques Perrin

VPN de la RCN
SEIC AFPC

